GÉRER *pour* GAGNER

NOVEMBRE
DÉCEMBRE 2020
JANVIER 2021

N°60 Le journal du Réseau Cerfrance

agriculture

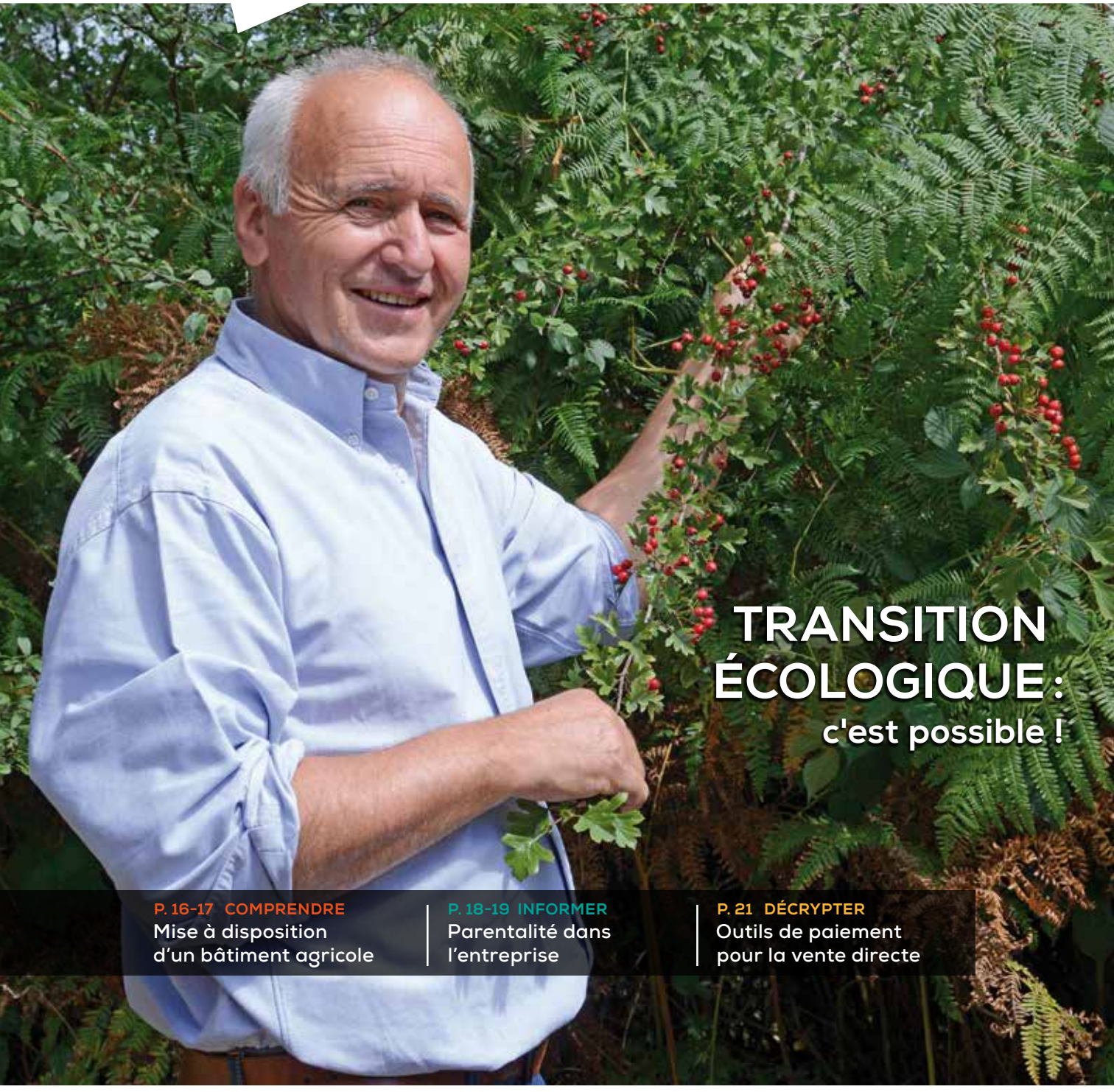

TRANSITION ÉCOLOGIQUE : c'est possible !

P. 16-17 COMPRENDRE
Mise à disposition d'un bâtiment agricole

P. 18-19 INFORMER
Parentalité dans l'entreprise

P. 21 DÉCRYPTER
Outils de paiement pour la vente directe

CONSEIL & EXPERTISE COMPTABLE | www.cerfrance.fr | LE RÉSEAU CERFRANCE entreprendre, ensemble

SOMMAIRE

S'INFORMER
P. 3 **L'actualité en bref**

DOSSIER TRANSITION ÉCOLOGIQUE

P. 4 **Passer à la vitesse supérieure**

P. 4-7 ***La SCEA des Deux Leyrennes***
Une mutation mesurée et responsable, au cœur du Limousin.

P. 8-9 **Climat : où en sommes-nous ?**
Repères et chiffres clés.

P. 10 **Des opportunités à saisir pour l'avenir**
Bien anticiper pour limiter les coûts cachés.

P. 11 **Financer la transition vers l'agro-écologie**
Des aides non négligeables.

P. 12-13 **Gérer sa transition écologique**
Comment faire ?

P. 14 **Allier économie et écologie**
Témoignage.

P. 15 **Une jeune génération à la recherche de sens**
L'écologie, un atout pour la transmission.

COMPRENDRE
P. 16-17 **Mise à disposition d'un bâtiment agricole**
On vous explique tout !

INFORMER
P. 18-19 **Parentalité dans l'entreprise**
Ce qu'un employeur doit savoir.

MANAGER
P. 20 **La (ré)union fait la force de votre entreprise !**
L'importance de la mise en place d'échanges réguliers.

DÉCRYPTER
P. 21 **Producteurs en vente directe**
Améliorez vos outils de paiement !

ÉVALUER
P. 22-23 **Chiffres utiles**

RÉUSSIR
P. 24 **Chanvre Mellois**
De l'isolation à la médecine.

l'édito

PRÉSERVER UN FUTUR DURABLE

La question environnementale agite de plus en plus la scène politique et médiatique.
Les jeunes générations sont sensibilisées aux problématiques écologiques et ont peur pour leur cadre de vie futur. **Ces préoccupations sont présentes dans le milieu agricole depuis de nombreuses années**. Le temps est venu pour les exploitations de franchir le pas, de faire évoluer leur système vers davantage de préservation de la biodiversité, afin de réduire l'impact des activités agricoles sur la planète, de répondre aux attentes de la société et de **préparer un avenir prospère**. Même si le chemin peut paraître long, les domaines d'actions et les modes de production à portée de main sont nombreux et rentables !

La transition écologique est aujourd'hui possible et vous trouverez dans ce numéro quelques exemples qui le prouvent.

Le monde est en pleine mutation et notre Réseau d'AGC Cerfrance est, plus que jamais, **à vos côtés pour vous conseiller et vous accompagner** dans la réflexion autour de ces changements.

Hervé Demalle,
Président
du Conseil National
du Réseau Cerfrance

Retrouvez nos vidéos et tous nos conseils sur :
www.facebook.com/Cerfrance

GÉRER pour GAGNER agriculture

Éditeur : Conseil National du Réseau Cerfrance
Association loi 1901 - Siège social : 18 rue de l'Armorique 75015 Paris - Tél. 01 56 54 28 28
N° CPPAP - 1023 G 88449 - Tiré à 97 664 exemplaires
ISSN 1950-7992 - Ce numéro comporte 24 pages.
Parution trimestrielle : novembre - décembre 2020 - janvier 2021
Prix du n° : 2,50 € TTC - Dépôt légal à parution
Abonnement annuel : 4 numéros : 10 € TTC
Service abonnement - Tél. 01 56 54 28 28 ou www.cerfrance.fr
Directeur de la publication : Hervé Demalle
Directrice de la rédaction : Bénédicte El Nemer - Le Masson
Rédactrice en chef : Elsa Philippe

Comité de rédaction composé de collaborateurs du Réseau Cerfrance : Anne Bras (Finistère), Mylène Chamant (Moselle), Christophe Delestre (Seine Normandie), Christelle Dupin Rappart (Méditerranée), Bénédicte El Nemer-Le Masson (Paris), Emmanuel Grange (Isère), Sandrine Jean (Haute-Loire), Noëlle Lecuyer (Yonne), Thierry Lemaître (Champagne Nord Est -Ile de France), Jacques Mathé (Poitou-Charentes), Emmanuelle Parou (Centre-Limousin), Elsa Philippe (Paris), Serge Thomas (des Savoie)
Conception - réalisation : Image Plus - PIBS (Parc d'Innovation Bretagne Sud) - Place Albert Einstein - CP 49 - 56038 Vannes
Tél. 02 97 40 10 10 - Courriel : image-plus@wanadoo.fr

Photographies : Conseil National Cerfrance, Adobe Stock, Image Plus, Marthe Lemelle
Impression : Ataraxy - 90 rue Gambetta - 44000 Nantes
Le Réseau Cerfrance s'engage en faveur de la protection de l'environnement. Ce journal est imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement. L'impression est assurée par une imprimerie labellisée Imprim'vert, attestant de bonnes pratiques dans la récupération et le traitement des déchets dangereux.
PEFC 10-31-1228

Christophe Durand
adhérent Cerfrance
centre Limousin

FAVORISER LE RECRUTEMENT DES JEUNES

Pour préserver l'emploi des jeunes dans un contexte marqué par la crise sanitaire, un décret, paru au Journal Officiel, annonce une aide à l'embauche des jeunes. Les employeurs peuvent la demander depuis le 1er octobre **pour l'embauche d'un salarié de moins de 26 ans** en CDI, ou en CDD de plus de 3 mois, réalisée entre le 1er août 2020 et le 31 janvier 2021.

AIDE À L'EMBAUCHE D'APPRENTIS

L'aide est accordée pour **les contrats d'apprentissage conclus entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021**. Le candidat, âgé de moins de 30 ans à la date de conclusion du contrat, doit préparer un diplôme ou un titre à finalité de professionnalisation. Cette aide est accordée sans condition d'effectif pour l'entreprise. Elle est de 5 000 € pour un mineur et de 8 000 € pour un apprenti ou salarié majeur au titre de la première année. Exceptionnellement, la loi porte le délai de trois mois pour trouver un employeur après le début de la formation, à six mois pour les formations débutées entre le 1er août et le 31 décembre 2020.

DONS EN NUMÉRAIRE : QUELLES NOUVEAUTÉS ?

Les dons de sommes d'argent consentis en **pleine propriété** à un enfant, petit enfant, arrière petit enfant ou, à défaut, à un neveu ou une nièce, sont **exonérés de droits de mutation à hauteur de 100 000 € par donateur** si cet argent est affecté par le bénéficiaire, au plus tard le dernier jour du troisième mois suivant la remise des fonds :

- à des travaux et dépenses consacrés à la rénovation énergétique d'un logement dont il est propriétaire,
- ou à la construction de sa résidence principale.

Cette exonération concerne également les dons affectés à la souscription au capital initial ou à une augmentation de capital d'une micro, petite ou moyenne entreprise, ayant moins de 5 ans d'activité n'ayant pas encore distribué de résultat (le bénéficiaire doit y exercer son activité professionnelle principale ou une fonction de direction pendant les trois années suivant la donation).

La somme d'argent doit être versée en numéraire (chèque, virement, remise d'espèces) entre le 15 juillet 2020 et le 30 juin 2021. **Le plafond d'exonération par donateur est fixé à 100 000 €**. Cependant, un même bénéficiaire peut recevoir plusieurs dons de 100 000 € (par exemple, un don de ses parents et un autre de ses grands-parents).

Ce dispositif est cumulable avec les abattements ou réductions de droits en vigueur.

IMPÔTS PAYABLES DANS LES BAR-TABACS

Amendes, crèche, cantine, hôpital… les factures de services publics peuvent dorénavant être payées, en espèces (jusqu'à 300 €) ou en carte bancaire, chez des buralistes agréés. Il n'est pas possible, en revanche, de payer par chèque. Ce nouveau service permet aux usagers qui le souhaitent de **régler leurs petites factures du quotidien ou petits impôts au plus près de leur domicile** et à des horaires élargis. Cette mesure de simplification cible les contribuables qui rencontrent des difficultés avec internet ou qui ne disposent pas de comptes bancaires.

Disponible partout en France, ce paiement de proximité est ainsi généralisé dans le réseau des buralistes partenaires. **Près de 5 100 points de paiement**, répartis sur 3 400 communes, peuvent déjà accueillir les usagers.

PASSER À LA VITESSE SUPÉRIEURE

Réchauffement climatique, perte de biodiversité, épuisement des ressources naturelles, les conséquences des activités humaines sur la planète ne peuvent plus être ignorées.

La transition écologique de tous les secteurs économiques est désormais urgente afin de conserver une Terre habitable pour les générations présentes et futures. Le défi est de réduire l'impact de l'Homme sur les écosystèmes naturels.

Le secteur agricole est sans doute l'un des premiers à avoir été sensibilisé aux questions environnementales, notamment au travers de la conditionnalité des aides de la PAC. Beaucoup d'actions ont déjà été lancées, en particulier en matière de gestion de l'azote et d'utilisation des produits phytosanitaires. Il faut maintenant passer à la vitesse supérieure en matière d'énergie. Car la fenêtre de tir pour corriger la trajectoire du réchauffement climatique est courte, dix ans selon les scientifiques.

Ce dossier présente quelques exemples d'agriculteurs qui sont allés au bout de la démarche environnementale sur leur exploitation et en tirent pleine satisfaction.

Anne Bras, CHARGÉE D'ÉTUDES

La SCEA des Deux Leyrennes : une mutation mesurée et responsable

DANS LA CREUSE, CHRISTOPHE DURAND A SU FAIRE ÉVOLUER SON EXPLOITATION AVEC SON TEMPS. IL ATTEINT SON OBJECTIF DE DÉPART DANS LES ANNÉES 90 AVEC LA GESTION D'UN ÉLEVAGE BOVIN ALLAITANT INTENSIF. PUIS SA SENSIBILITÉ ÉCOLOGIQUE LE DIRIGE PETIT À PETIT VERS UNE PRODUCTION PLUS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT ET UN SYSTÈME DE POLYCULTURE ÉLEVAGE BIOLOGIQUE. RETOUR SUR CE PARCOURS RICHE ET ENGAGÉ.

Emmanuelle Parou, CONSEILLÈRE EN ACCOMPAGNEMENT MANAGÉRIAL

Christophe Durand est aujourd'hui un agriculteur serein. Sensibilisé aux méthodes respectueuses de l'environnement, il est parvenu à trouver un véritable équilibre naturel pour la petite faune, son élevage bovin et le fonctionnement de sa ferme.

S'il est une constante chez Christophe Durand, éleveur creusois, c'est bien son attachement au Limousin, ce **berceau de la race limousine** depuis les années 60. L'éleveur le dit : ***"Le territoire a de multiples atouts. Le relief de notre vieux massif granitique permet de rayonner aux quatre coins du pays : à 3h30 de Bordeaux, à 3h50 de Paris… Avec 1,3 m de pluviométrie annuelle, l'herbe y pousse à peu près constamment"***. L'éleveur de bovins cultive depuis l'enfance un goût pour **le vivant et la nature**. ***"La joie de faire un vêlage demeure toujours, même après 40 ans d'exercice"***.

Aujourd'hui, à la tête d'une entité de 350 ha et d'un cheptel de 300 bêtes, le Creusois est parti d'une structure familiale modeste. Christophe a longtemps rêvé de parvenir à un modèle à l'américaine et a œuvré pour. Par sa force de travail et son goût d'entreprendre, l'éleveur **atteint son objectif de 1 200 bovins dans les années 90** pour ce qui est du cheptel. Il multiplie les ateliers d'engraissement, de génisses, de vaches de réforme… Le respect pour le vivant - cheptel, paysage et cultures - est cependant déjà présent.

UN SYSTÈME INTENSIF BIEN RÉFLÉCHI

Le regroupement du foncier et l'organisation du travail sont deux autres maîtres mots. Ils permettent de penser le matériel au plus juste, selon ses besoins et pas plus. Bien avant l'heure du bilan carbone, **le parcellaire est regroupé et réfléchi**, les déplacements sont limités. ***"Le tour des vaches commencé à 7h30 est toujours terminé à 9h"***. L'anticipation est toujours présente. Avec la croissance de l'entreprise, l'embauche est rendue possible.

"Les salariés m'ont fait évoluer, m'ont stimulé à penser l'organisation. Leur présence m'a donné la liberté de me former, d'aller à l'extérieur et d'avoir d'autres activités". Parlez-lui de la forêt et vous verrez ! Aujourd'hui, l'exploitation compte quatre salariés, dont Bernadette Durand, son épouse en charge de l'administratif.

Autre élément clé : **la connaissance des marchés**. Indépendant, Christophe acquiert une longue expérience de la négociation avec la grande distribution. ***"Pas simple de travailler avec ce type d'acheteurs"***, vous dira l'entrepreneur.

Avec le recul, il parle d'un modèle qui a ***"plutôt réussi bien qu'explosif en termes de pression"***. Son assise économique vient de là, il ne l'oublie pas. Une assise financière **indispensable pour engager la mutation** qui a suivi. Et quelle mutation !

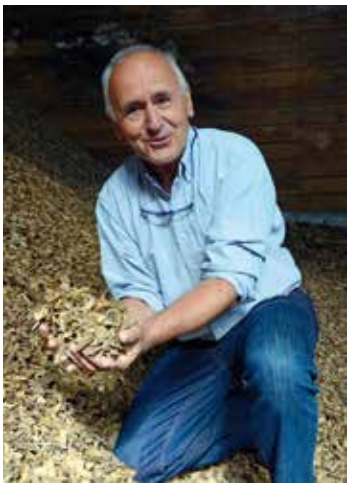

L'exploitation des 9 ha de bosquets se traduit par l'apparition de "bois fatal" (cimes, branches, éléments détériorés) qui est intégralement valorisé en énergie. Le bois est transformé en plaquettes qui servent à chauffer la maison et à sécher les céréales.

CARTE D'IDENTITÉ

SCEA des Deux Leyrennes
Le Bourg
23217 Augères

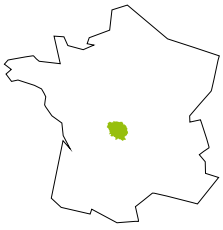

Création
Juin 1982

Gérant
Christophe Durand

Effectif
- 1 gérant
- 3,5 ETP salariés

Activités
- Élevage bovin allaitant
- Naisseur-engraisseur
- Cultures : blé, épeautre, lentilles, caméline, orge printemps, maïs…

UNE MUTATION ENGAGÉE À PETITS PAS

Les années 90 sont un tournant pour Christophe Durand. L'éleveur prend de plein fouet la crise de la vache folle et la violence verbale des consommateurs. Dans cette société qui évolue (végétariens, végans), les courants écologiques prennent de l'ampleur. **Même si son système est rentable, il s'interroge sur sa durabilité** avec l'aide de sa comptable. Plus tard, avec le cap des 50 ans, Christophe se remet en cause. Mais, quelle direction prendre ?

L'éleveur a de la mémoire. Le Limousin n'a pas toujours été centré sur l'élevage bovin allaitant. Avant la première guerre mondiale, la Creuse a été le réservoir à pommes de terre de la région parisienne. Le territoire a du potentiel, Christophe en a l'intuition. Il fait évoluer son système par glissements, **en prenant des risques mesurés** car la mutation est complexe en élevage bovin allaitant. *"On est sur des cycles longs"* dit l'éleveur. Fin des années 90, **il diminue de moitié le cheptel et introduit des essais culturaux (tournesol…)**. Il contractualise avec le Ministère de l'environnement lors du premier programme Agrifaune du Limousin. Un suivi faunistique est assuré depuis lors.

Pas après pas, c'est tout un système qui est réorganisé. L'aménagement de la ferme est un facteur clé avec la création de **corridors écologiques** favorisant le maintien de l'humidité, la simplification du travail des clôtures, la protection du sol et l'alimentation de la petite faune. Ici, le nombre de passereaux ne baisse pas au fil des années. C'est le paradis des cailles, merles, grives, fauvettes, reptiles, insectes…

Au début des années 2000, Christophe prend très au sérieux la demande des consommateurs pour des produits respectueux de l'environnement. En 2012, après beaucoup de réflexion et moult études, il concrétise la conversion en production biologique engagée depuis plusieurs années. **Les aides à la conversion permettent la mise en œuvre du nouveau cap**.

Grâce à la présence et au soutien de sa femme et de ses 3 salariés, Christophe a pu repenser son exploitation et mener sa mutation.

Christophe s'est engagé dans la préservation des haies (églantiers, chênes, aubépines, pommiers sauvages, etc.), réservoir de biodiversité et corridor écologique pour de nombreuses espèces. C'est une zone de refuge et d'alimentation pour une multitude d'oiseaux et source de fleurs pour les insectes pollinisateurs.

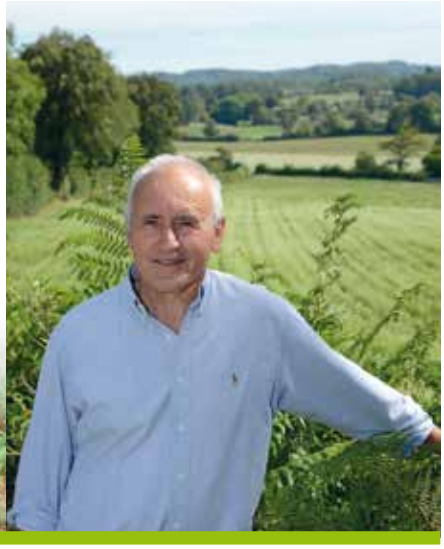

Toujours dans le respect de règles agronomiques de base, c'est une mosaïque de cultures qui se dessine sur la SCEA des Deux Leyrennes. Ainsi, se côtoient des prairies permanentes, des céréales, de la moutarde, du sarrasin, du pois, de la lentille, de la luzerne…

COMPLÉMENTARITÉ ENTRE ÉLEVAGE ET POLYCULTURE

Au fil des années, Christophe a créé une mosaïque de cultures à l'aide de rotations diversifiées sur des parcelles de 4 à 5 hectares. Les prairies de longues durées succèdent aux céréales (blé tendre, orge printemps, maïs, épeautre…).
Avec deux autres voisins, il introduit des cultures de moutarde, pois, lentilles, luzerne et camélines. En production biologique, ces petites graines sont positionnées sur des créneaux de niche à forte valeur ajoutée. **À trois, ils mutualisent leurs compétences et leurs réseaux**, et offrent un volume intéressant pour les distributeurs.
Tous ces créneaux de cultures sont rendus possibles si **la qualité est au rendez-vous**. Ce fut le cas, par la mise en route en 2015 d'un séchoir. L'équipement fonctionne aux plaquettes de bois issues des haies de la ferme. Plaquettes qui alimentent aussi la chaudière de la maison et sont commercialisées auprès de collectivités. Tout est valorisé en **économie de proximité et 50 000 litres équivalents de fioul sont économisés**. Le dernier équipement installé dans ce but, c'est un centre de triage dernière génération.

LA SÉRÉNITÉ TROUVÉE

"Engager une mutation nécessite d'avoir les reins solides et d'anticiper les évolutions globales" vous dira le pionnier. *"Aujourd'hui, la performance économique est plus que jamais au rendez-vous, j'ai trouvé la sérénité !"* C'est le fruit d'une cohérence retrouvée entre la pratique, les racines d'hier et les aspirations actuelles. Et, sans nul doute, **un atout pour trouver des futurs repreneurs**. La transmission, est (presque) le dernier projet du Creusois et pas des moindres. Il sera temps ensuite de prendre la retraite et de passer à d'autres défis.
L'entrepreneur compte bien contribuer à ce que l'agriculture soit au cœur des enjeux sociétaux et qu'elle prenne **une part active dans la lutte contre le réchauffement climatique**.

RETROUVEZ CE REPORTAGE DANS L'ÉMISSION "PAROLES D'AGRICULTEUR" SUR LA CHAÎNE TÉLÉ. : DEMAIN !

À PARTIR DU LUNDI 7 DÉCEMBRE 2020 à 07h20, puis M. 19h20 - Me. 21h30
J. 12h35 - V. 08h00 - S. 12h00 - D. 19h30

REDIFFUSION SEMAINE SUIVANTE
L. 16h55 - M. 07h20 - Me. 19h20
J. 20h30 - V. 11h25 - S. 08h00 - D. 12h00

- ADSL : canal 31 TNT Ile de France, canal 94 Numéricable, canal 236 Free, canal 165 Orange, canal 337 SFR
- Réseaux câblés
- Internet : www.demain.fr www.cerfrance.fr

Les 300 bovins de race limousine évoluent dans un espace de quiétude et bénéficient d'une alimentation saine, un cocktail d'ingrédients primordial pour produire une viande de qualité.

CLIMAT : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS

La Terre se réchauffe et les scientifiques l'affirment : **les dix prochaines années seront décisives** pour conserver une planète vivable. Le premier défi est de nature énergétique.

Anne Bras,
CHARGÉE D'ÉTUDES

Pour la première fois dans l'histoire de la Terre, les Hommes constituent la principale force de changement de la planète, surpassant les forces géophysiques. Pour cette raison, les géologues ont dénommé notre ère **l'Anthropocène**[1]. En quelque sorte, l'âge des Humains, pour le meilleur, et pour le pire…

La trajectoire actuelle conduit à +4°C en 2100

En 2018, le climat s'est situé 1°C au-dessus de celui de l'époque pré-industrielle. À la vitesse à laquelle les choses avancent, le niveau de +1,5°C devrait être atteint entre 2030 et 2052. Si le développement des sociétés se poursuit selon la tendance actuelle, **le réchauffement se situera entre +3 et +4°C en 2100**. Un monde décrit en 2015 par Henri de Castries, alors PDG d'AXA, comme "non assurable" car la fréquence et l'ampleur des catastrophes naturelles (sécheresses, inondations, tempêtes,…) seront telles qu'aucun dispositif assurantiel ne sera en mesure de couvrir les dégâts. D'où vient le problème ? Certainement pas de la course du soleil - il y a désormais consensus scientifique à ce sujet - mais des activités humaines qui conduisent à **modifier la composition de l'atmosphère**. Le phénomène est apparu dès le début de l'industrialisation au 19e siècle, mais s'est fortement accéléré à partir des années 1950 avec l'utilisation à grande échelle des énergies fossiles : pétrole, gaz, charbon. Les écosystèmes naturels émettent du CO_2 dans l'atmosphère qu'ils recaptent grâce à la photosynthèse. C'est le cycle du carbone, source de toute vie sur Terre. L'utilisation des énergies fossiles dérègle les choses car elle consiste à émettre dans l'atmosphère du carbone stocké dans le sol depuis des millions d'années. **Le processus cyclique est rompu**, le carbone s'accumule dans l'atmosphère faute de pouvoir se restocker sur un temps court dans les puits de pétrole et les mines de charbon.

Une transition d'abord énergétique

Nos sociétés modernes sont totalement dépendantes de l'énergie, tout particulièrement des **énergies fossiles**. On estime que la croissance du PIB mondial depuis la seconde guerre mondiale est liée pour 60 à 70 % à la consommation d'énergie. La technique, le capital et le travail ont joué un rôle[2] mais sans énergie bon marché rien n'aurait été possible. Or aujourd'hui on constate qu'il faut laisser le carbone fossile là où il se trouve : sous terre.

Le nucléaire permet à la France de fabriquer de l'électricité (à 70 % en 2019) avec **moins d'émissions de CO_2** que les centrales thermiques, en particulier à charbon. Mais outre le fait que le nucléaire pose d'autres questions,

1 - www.vie-publique.fr/parole-dexpert/271086-terre-climat-quest-ce-que-lanthropocene-ere-geologique
2 - https://lejournal.cnrs.fr/articles/la-croissance-une-affaire-denergie

l'électricité ne représente que 23 % de l'énergie totale consommée en France. Avec une part de 67,5 %, les énergies fossiles se taillent toujours la part du lion du mix énergétique. La "décarbonation" de la consommation énergétique française n'est donc pas gagnée. Le Plan Climat français prévoit d'**y arriver d'ici 2050**.

Faire d'abord des économies

Les énergies renouvelables suscitent de grands espoirs, mais elles ne pourront pas couvrir la totalité de l'énergie actuellement consommée. Le premier et, sans doute, le plus grand effort à réaliser consiste à **réduire nos consommations énergétiques**. Le Plan Pluriannuel de l'Énergie, adopté en avril 2020, prévoit une réduction de 16,5 % de la consommation finale d'énergie en 2028 comparé à 2012.

Dans le domaine du logement cela passe par des bâtiments les plus passifs possible. Dans les transports ce sera plus de collectifs (trains, cars…), de véhicules électriques et des modes de déplacements plus lents, non motorisés. De manière générale, les entreprises comme les particuliers sont invités à réfléchir à l'ensemble de leurs consommations, notamment celles qui engendrent beaucoup de transports.

C'est un fait, le climat se réchauffe de façon irréversible. Désormais, tous les efforts visent à infléchir la courbe pour **limiter l'ampleur de la hausse**. Sur la base des prévisions scientifiques, la France comme l'Union européenne se sont fixé un objectif de **baisse de 45 % des émissions de CO_2 d'ici 2030**. Nous avons 10 ans pour agir…

Production nette d'électricité

en France métropolitaine en 2019

537,7 TWh

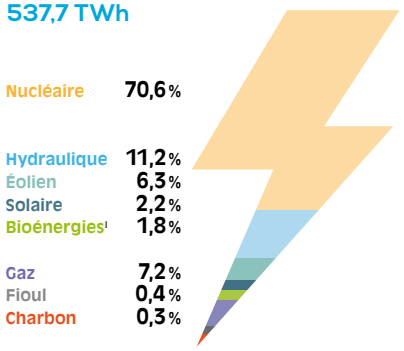

Nucléaire	70,6 %
Hydraulique	11,2 %
Éolien	6,3 %
Solaire	2,2 %
Bioénergies[I]	1,8 %
Gaz	7,2 %
Fioul	0,4 %
Charbon	0,3 %

➔ En 2019, le nucléaire représente **70 %** de la production d'électricité française. La part des énergies renouvelables augmente avec **21,5 %**.

Consommation d'énergie

en France en 2015[II]

162,2 Mtep

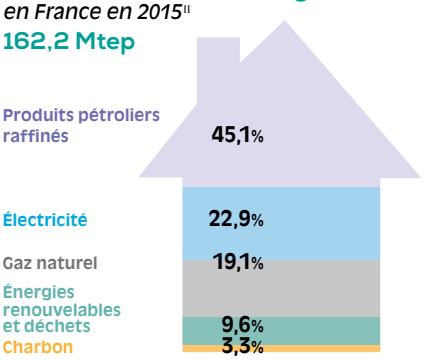

Produits pétroliers raffinés	45,1 %
Électricité	22,9 %
Gaz naturel	19,1 %
Énergies renouvelables et déchets	9,6 %
Charbon	3,3 %

➔ Les énergies fossiles couvrent **67,5 %** de l'énergie consommée en France.

I- Biogaz, biomasse, déchets ménagers.
II- Consommation corrigée des variations climatiques.

Concentration en CO_2

En partie par million (ppm)

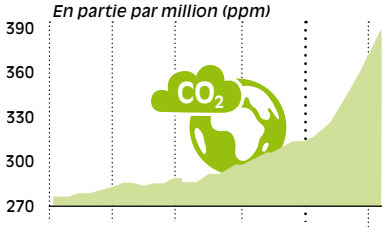

Écarts de température

Par rapport à l'année 1950 (°C)

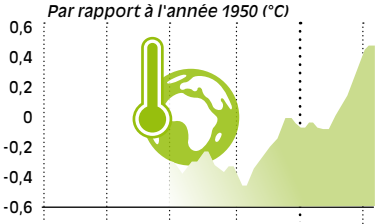

Consommation d'énergie primaire

En exajoules (EJ)

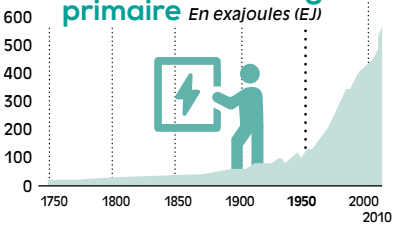

PIB réel

En milliards de dollars (US $)

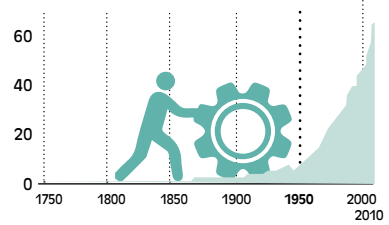

➔ Depuis le début de la révolution industrielle, **les hausses** du PIB, de la consommation d'énergie, de la concentration en CO_2 et des températures **vont de pair**.

Steffen, W. Broadgate, L. Deutsch, O. Gaffney, C. Ludwig, "The trajectory of the Anthropocene : The Great Acceleration" in The Anthropocene Review, 2015, Vol. 2(1), p. 81-98.

Biodiversité : l'autre versant de la transition écologique

En 2019, un rapport de 1 500 pages de l'IPBES[3] alertait sur un taux d'**extinction des espèces sans précédent**. Son président, Sir Robert Watson, déclarait : ***"La santé des écosystèmes dont nous dépendons, ainsi que toutes les autres espèces, se dégrade plus vite que jamais. Nous sommes en train d'éroder les fondements mêmes de nos économies, nos moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, la santé et la qualité de vie dans le monde entier".***

3 - Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques, organisme de l'ONU.

À SAVOIR

La **loi PACTE**, Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises, a été promulguée le 22 mai 2019. À l'article 1833 du Code civil, qui stipule que "Toute société doit avoir un objet licite et être constituée dans l'intérêt commun des associés", elle ajoute **"la société est gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité"**. Un passage similaire est inséré dans les articles L225-35 et L225-64 du Code de commerce. La prise en compte de l'environnement devient une obligation pour toutes les entreprises, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité.

DES OPPORTUNITÉS À SAISIR POUR L'AVENIR

BIEN ANTICIPER POUR LIMITER LES COÛTS CACHÉS

La transition écologique apporte de nouvelles trajectoires et de nouveaux marchés pour le monde agricole. Elle encourage l'innovation et les esprits entrepreneurs. Cependant, tout changement engendre des incertitudes et un temps nécessaire d'adaptation ; la transition écologique ne fait pas exception en la matière. Afin de la réussir et d'en limiter les coûts cachés, il est nécessaire de bien l'anticiper et d'en mesurer ses risques.

Jacques Mathé,
ÉCONOMISTE

La transition écologique et énergétique s'inscrit dans une évolution de la conduite des exploitations avec toutes les **incertitudes** que cela comporte. D'un point de vue économique, ces incertitudes proviennent, d'une part, **des bénéfices escomptés** en termes de meilleure valorisation des productions ou des économies dans les facteurs de production et, d'autre part, **des coûts nouveaux à engager** (travail du sol, aménagements des bâtiments) et des coûts cachés (temps de travail rallongé, augmentation des coûts unitaires de production).

Les coûts vont souvent provenir d'un **défaut d'anticipation et de maîtrise des changements de pratiques**. Pour les limiter, la formation, l'expérimentation à la ferme, la patience et le changement des paramètres "du logiciel technique" de chaque agriculteur sont des passages obligés. Impossible de faire du copier-coller de parcours techniques, processus qui a si bien fonctionné pendant cinquante ans. *"Avec ce concept, c'est bien d'innovation, gourmande en savoirs, en technologies et en changements organisationnels, dont on parle, et non d'un retour à une agronomie ancestrale. L'agro-écologie mobilise les régulations biologiques au sein des parcelles et des territoires pour permettre à la fois la gestion des bioagresseurs et une meilleure disponibilité des éléments fertilisants"* rappelle Christian Huyghe, Directeur scientifique de l'INRA.

L'agriculture de recettes s'adapte mal à l'agro-écologie car cette dernière s'appuie d'abord sur l'observation et les **caractéristiques locales de chacune des fermes**. En contrepartie, les productions issues de ces fermes vont bénéficier d'atouts nouveaux (caractéristique locale, niveau gustatif, image du produit) qui étaient peu reconnus dans une agriculture de volume.

Les bénéfices de la transition écologique vont aussi concerner des **débouchés nouveaux** (voir page 24) que ce soit dans les filières alimentaires ou non alimentaires (production énergétique, matériaux biosourcés…). N'oublions pas que les opportunités nouvelles peuvent aussi s'additionner avec une **économie des coûts de production** liée à la diminution des intrants ou à l'autonomie alimentaire des troupeaux.

Enfin, des soutiens publics par le biais de la PAC (voir ci-contre), mais aussi par les collectivités territoriales, peuvent compenser les coûts cachés ou la baisse de la productivité. De même, les pouvoirs publics interviennent en apportant des **subventions pour certains investissements qui permettent de réduire les émissions de carbone** (aménagement des bâtiments, formation aux pratiques d'économie d'énergie…).
Si la performance environnementale de l'agriculture bénéficie à l'ensemble de la société, on voit mal les agriculteurs en supporter à eux seuls les coûts d'adaptation.

FINANCER LA TRANSITION VERS L'AGRO-ÉCOLOGIE

DES AIDES NON NÉGLIGEABLES

Comme toute transition, celle vers l'écologie a un coût. L'anticiper permet de bénéficier de subventions pour les investissements. Mais la transition agro-écologique apporte aussi de plus en plus de bénéfices, en particulier via les aides PAC.

Anne Bras, CHARGÉE D'ÉTUDES

Aides aux investissements

La transition agro-écologique nécessite souvent des investissements dans le matériel et les bâtiments d'exploitation. Le PCAEA (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles) mis en place en 2015 fait partie des sources de financement possible. Géré par les régions et financé en partie par le budget PAC (2e pilier), il comporte plusieurs volets. Le premier (411a) porte exclusivement sur **les matériels agro-environnementaux** : bineuse, herse étrille, matériel de géolocalisation, matériels de récolte d'herbe… Dans chaque région, la liste est longue et non exhaustive. Les objectifs sont de mieux gérer la biodiversité, piloter plus finement la fertilisation, remplacer les traitements phytosanitaires par des méthodes mécaniques, mieux valoriser l'herbe, conserver les sols… Le deuxième volet du PCAEA (411b) est destiné aux **investissements bâtiments** que ce soit pour des motifs économiques, des visées environnementales ou de bien-être animal. Le volet 412 est consacré **aux économies d'énergie et à la limitation des gaz à effet de serre**. Là encore, la liste des équipements éligibles est longue. Le volet 422 est pour sa part destiné aux investissements liés à la vente en circuit court.

La PAC 2015 arrivant en fin de programmation budgétaire en 2020, les crédits PCAEA sont épuisés dans beaucoup de régions. En attendant les nouveaux budgets, un certain nombre d'entre elles, ainsi que plusieurs départements, ont mis en place des dispositifs allant dans le même sens. Il ne faut pas négliger non plus les **aides proposées par les Agences de l'eau** et **FranceAgriMer** car ces structures financent elles aussi certains investissements au travers d'appels à projets, notamment en matière de **réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires**.

Éco-régimes pour la PAC 2022-2027

Les aides PAC constituent une part essentielle du revenu des agriculteurs. Le **"Pacte vert" européen** prévoit de les verdir davantage, en particulier via un nouveau dispositif intitulé "éco-régime". Une partie du budget des aides directes (DPB, paiement vert, redistributif et JA) devrait **basculer vers les éco-régimes**. Les agriculteurs y souscriront de façon volontaire. Les discussions sont en cours mais il semble notamment envisagé que la certification HVE (Haute Valeur Environnementale) permette à une exploitation de bénéficier de l'éco-régime. Les PSE (Paiements pour Services Environnementaux), actuellement expérimentés sur certains territoires, pourraient également entrer dans le dispositif. Concrètement, **quels changements de pratiques sont attendus des exploitations agricoles ?** L'allongement et la diversification des rotations avec moins de céréales et plus de protéagineux ; la réduction des produits phytosanitaires, des fertilisants minéraux et des antibiotiques en élevage ; la restauration de la biodiversité grâce à la préservation des zones "semi-naturelles" telles que les prairies permanentes, parcours, zones humides, mares, arbres, haies, talus, murets, bosquets…

Pour des raisons économiques autant qu'environnementales, toute réflexion stratégique d'entreprise doit désormais intégrer l'agro-écologie. Réfléchir dès maintenant au mode de fonctionnement de son exploitation, c'est **prendre un temps d'avance sur une évolution inéluctable de l'agriculture**.

L'architecture future des aides de la PAC

Aides du 1er pilier	Aides du 2nd pilier
Éco-régime	**MAEC-AB-Agroforest**
Paiement de base	ICHN
Paiement redistributif	Investissements (spécial AEA)
Paiement JA	LEADER
Aides couplées	Coopération
	Start-up et installation
	Connaissance et savoir

Le "paiement vert" en vigueur depuis 2015 disparaît au profit d'un dispositif intitulé "Éco-régime" actuellement en construction dans chaque État européen.

GÉRER SA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

COMMENT FAIRE ?

La diversité des domaines liés à la transition écologique permet à chaque entrepreneur de trouver les axes sur lesquels il peut s'engager pour contribuer, à son niveau, à cette démarche. Toutefois, même si la volonté est là, la transition n'est pas toujours simple à mettre en place, alors comment faire ?

Thierry Lemaître, AGRONOME

La transition écologique ne se limite pas à la transition énergétique, même si cette question est fondamentale vis-à-vis du réchauffement climatique. Les autres aspects de cette démarche concernent également la gestion des ressources naturelles, la biodiversité, la gestion des déchets, les risques sanitaires… bref, tout ce qui touche à l'environnement au sens large et qui vise à **réduire l'empreinte des activités humaines sur la planète** pour un développement durable.

Les activités professionnelles sont toutes plus ou moins concernées par l'ensemble des domaines évoqués précédemment. Mais **les impacts et les leviers disponibles diffèrent selon le type d'activité**. Il faut donc commencer par définir les actions pouvant être mises en œuvre dans son secteur et les hiérarchiser.

Commencez par des actions relativement simples

Hormis certaines filières (élevages hors-sol, cultures sous serres…), l'activité agricole n'est pas une grande consommatrice d'énergie. Néanmoins, grâce à quelques changements d'habitudes ou à des équipements particuliers, il vous sera possible de **réduire vos consommations de carburants** ou de combustibles pour le chauffage, permettant d'**optimiser votre dépense énergétique**.

La **réduction des émissions de gaz à effet de serre** concerne aussi l'agriculture. Pour ne citer que deux exemples : l'utilisation de forme moins volatile et l'enfouissement d'engrais azotés ou encore une bonne gestion des déjections animales visant à réduire les émissions de méthane et de protoxyde d'azote sont des pistes à suivre.

De nombreuses recherches sont faites sur la création d'environnements favorables à la biodiversité facilitant ainsi la **reproduction d'auxiliaires de cultures**. Ces expériences poursuivent un double objectif : l'amélioration du cadre de vie et la réduction des produits phytosanitaires.

Allez-y progressivement

Imaginer que l'on puisse réaliser une transition écologique du jour au lendemain serait une erreur ; surtout pour l'activité agricole dont le cycle de production est essentiellement annuel voire pluriannuel. Il vous faudra **fixer des objectifs et des étapes** à positionner dans le temps. De plus, la mise en place d'indicateurs vous permettra de mesurer les progressions, de valider la pertinence de vos actions et d'apporter d'éventuels correctifs si nécessaire.

Calculez votre bilan carbone

Les **bilans carbone** sont des indicateurs de performance écologique d'une structure professionnelle. Sur ce sujet, l'idéal est de vous faire accompagner par

un spécialiste car l'analyse doit prendre en compte l'ensemble de votre exploitation et devrait même, pour être pertinente, intégrer l'amont et l'aval afin d'**évaluer toute la filière**. Ainsi, par exemple, le bilan carbone des circuits courts n'apparaît pas aussi bénéfique que certains l'imaginent ; il peut même, dans certains cas, se révéler négatif par rapport aux circuits traditionnels du fait des trajets moins organisés et des véhicules moins adaptés qui transportent peu de marchandises à chaque déplacement.

Gardez un œil sur la rentabilité

Opérer une transition écologique au détriment de la rentabilité n'aurait aucun sens. Le critère de **la rentabilité fait partie de la notion de développement durable**. C'est pour cela que les indicateurs sont indispensables. Si certaines aides accompagnent la transition, elles doivent compenser provisoirement une rentabilité moindre, mais, à terme, **votre système doit redevenir rentable par lui-même**.

Un état d'esprit

Prendre le temps de s'informer pour **comprendre les enjeux** sans a priori idéologique, être prêt à se remettre en question, à bousculer ses habitudes et à accepter les erreurs… voilà les attitudes principales pour réussir dans la transition écologique !

"PROTÉGER LE CAPITAL SOL DE NOS EXPLOITATIONS : C'EST LA PRIORITÉ"

Interview de Ludovic DUFOUR, agriculteur à Belleville-en-Caux, Seine-Maritime

Propos recueillis par Thierry Lemaître pour Gérer pour Gagner

Quand la notion de transition écologique vous est-elle venue ?

Ludovic Dufour : Cela a démarré en 1999 avec la tempête qui a causé beaucoup de dégâts sur nos terres par érosion. Avec mon frère, nous avons pris conscience à la fois qu'un changement climatique était en cours et que **les exploitations de la région étaient fragilisées** par des sols appauvris en matière organique.

Quelles actions avez-vous mises en place ?

LD : Nous nous sommes d'abord engagés dans des CTE (Contrats Territoriaux d'Exploitation), mais les résultats étaient mitigés. En 2002, nous avons entrepris un projet de **plateforme de compostage** à partir de déchets verts de collectivités, l'idée étant d'utiliser le compost pour améliorer nos sols. Aujourd'hui, cette réalisation profite également à 40 agriculteurs voisins, utilisateurs de compost. Entre-temps, nous avons obtenu la **certification environnementale**, créé des emplois et des partenariats avec les collectivités. Nous avons intégré deux GIEE "Terre et Énergie" et "Sols en Caux" en agriculture de conservation, effectuant de nombreux essais et recherchant l'innovation sur les couverts végétaux et le semis direct.

En 2011, nous avons obtenu la certification ISO 14000[1]. Nous avons également proposé à la Chambre d'agriculture 76 et à la Fédération de chasse la mise en place d'un territoire environnemental visant à recréer un habitat naturel par l'**implantation de kilomètres de haies et de bandes enherbées**. Cette réalisation commune a permis de mesurer l'évolution de la biodiversité avec notamment le retour des auxiliaires (carabes, coccinelles…).

Quels sont vos objectifs derrière toutes ces actions ?

LD : L'objectif principal est de **protéger le capital sol de nos exploitations** en préservant la fertilité grâce à une vie intense du sol, une microfaune riche, une biodiversité riche… L'état sanitaire des cultures en bénéficie, ce qui permet de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires. Ensuite, les haies, arbres, bosquets, bandes enherbées nous procurent un cadre de vie plus agréable.

Avec le recul, quels sont vos motifs de satisfaction ?

LD : Sur le plan technique, nous avons remonté le taux de matière organique de nos sols de 1,5 % à 2,3 % ; ils sont ainsi moins sensibles à l'érosion et globalement de meilleure qualité. Nous avons maintenant **un système de production avec moins d'intrants mais tout aussi rentable**.

Sur un plan personnel et humain, tous les contacts que nous avons pu avoir dans le cadre des partenariats avec les collectivités, nos collègues d'ACF[2] ou lors des voyages à l'étranger (Autriche, Allemagne, Belgique…) ont été très enrichissants et nous ont fait énormément progresser.

Comment définiriez-vous la transition écologique ?

LD : Faire aussi bien, voire mieux, avec **plus d'autonomie, moins d'énergie, moins d'intrants et de consommables**.

Quelles sont les qualités nécessaires pour s'y engager ?

LD : C'est une démarche globale qui vise la résilience et la pérennité de l'exploitation. Il faut **renouveler régulièrement les objectifs**, être pragmatique, garder les pieds sur terre et aussi se donner le droit à l'erreur.

1 - Ensemble des normes qui concernent le management environnemental.
2 - ACF : Agriculteurs Composteurs de France (Réseau TRAME).

ALLIER ÉCONOMIE ET ÉCOLOGIE

TÉMOIGNAGE

Autrefois en système laitier intensif, le GAEC des Saules a pris son tournant agro-écologique en 2015 en se convertissant à l'agriculture biologique, incité initialement par la demande du marché. C'est alors tout le système qui a été repensé pour atteindre une cohérence économique et écologique.

Sandrine Jean, CONSEILLÈRE DE GESTION

Gérard Chantel, en GAEC avec son épouse Anne-Marie, y pensait depuis plusieurs années déjà et travaillait sur le sujet en tant que responsable professionnel engagé dans sa coopérative laitière. Mais ce n'est qu'après avoir sécurisé la structure foncière de l'exploitation, et après l'installation de leur fille, Aurélie, que les exploitants ont franchi le cap de la conversion en bio.

LE CHOIX DE LA CULTURE EN MULTI-ESPÈCES

Cette exploitation de Haute-Loire, dans la plaine du Brivadois, qui consacrait une part importante de sa surface en maïs irrigué pour alimenter le troupeau de vaches laitières a fait évoluer son assolement en abandonnant totalement la culture en mono-espèce.

Les céréales ont été remplacées par des méteils, le maïs par une association maïs/lablab (légumineuse tropicale) et les mélanges prairiaux sont désormais privilégiés.

Gérard Chantel n'y voit que des avantages : ***"En plus d'améliorer notre autonomie protéique, on constate que les adventices sont moins présentes. Ce système est aussi plus résilient : si une espèce s'avère plus sensible à la sécheresse ou à une maladie, les autres prendront le dessus"***.

Ces changements ont permis aux exploitants de remettre le sol au cœur du système et de travailler sa fertilité différemment.

Les exploitants privilégient désormais le semis direct et ne labourent plus que tous les cinq ou six ans. Des méteils fourragers sont implantés pour ne plus laisser les sols nus l'hiver. Selon l'année climatique, ces méteils serviront de piège à nitrate et seront enfouis ou bien seront ensilés si les stocks fourragers sont trop faibles.

Par ailleurs, les exploitants remarquent que le maïs en association est moins gourmand en eau que le maïs seul. L'irrigation devient sur l'exploitation ***"un moyen de sécuriser le système mais pas de l'intensifier"*** et son utilisation est davantage raisonnée, dans un objectif de pérenniser la ressource.

UNE EMPREINTE CARBONE AMOINDRIE

Pour accompagner sa démarche de transition écologique, le GAEC des Saules s'est doté d'indicateurs et de repères au travers, notamment, du diagnostic CAP'2ER (Calcul Automatisé des Performances Environnementales en Élevage de Ruminants - Institut de l'Élevage). Alors que les associés viennent de réaliser leur 3e diagnostic, ils constatent que les changements conduits sur l'exploitation leur permettent d'avoir un meilleur bilan carbone. Ces réductions d'émissions pourront être rémunérées via le label Carbon Agri par des entreprises soucieuses de compenser une partie de leurs propres émissions.

L'AMOUR DU MÉTIER RETROUVÉ

Dernier avantage, et non des moindres, Gérard Chantel confie avoir retrouvé du goût pour un métier devenu beaucoup moins routinier : ***"Avec la chimie, les pratiques sont plus répétitives. Aujourd'hui, on fait des expériences, on travaille plus avec le sol, c'est passionnant ! Et on en vit mieux"***.

UNE JEUNE GÉNÉRATION À LA RECHERCHE DE SENS

L'ÉCOLOGIE, UN ATOUT POUR LA TRANSMISSION

Les salariés veulent, de plus en plus, se sentir utiles dans leur travail et en phase avec leur employeur. Dans leur recherche d'emploi, les jeunes actifs privilégient les structures qui partagent leurs valeurs. La transition écologique est aujourd'hui un facteur clé pour l'attractivité des jeunes. Parole à la jeune génération.

Emmanuelle Parou,
CONSEILLÈRE EN ACCOMPAGNEMENT MANAGÉRIAL

La jeune suédoise Greta Thunberg, leader des mouvements internationaux engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique, est devenue en quelques mois la porte-parole des collégiens et lycéens. Des étudiants ont lancé, quant à eux, le collectif Réveil écologique* en 2018.
32 000 jeunes y adhèrent aujourd'hui. Ce mouvement aiguillonne les grands groupes sur leurs pratiques écologiques et donne des repères sur la manière de **trouver un emploi compatible avec ses convictions**.
Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'une partie des jeunes s'engage. Certains sont déjà dans vos entreprises ou installés à côté de chez vous comme maraîcher, à la tête d'un magasin de produits en vrac ou d'une start-up. Et ils sont aussi vos clients de demain. Est-ce un frein pour vos recrutements ou pour la transmission de votre entreprise ? Pas sûr !
Dans les extraits d'interviews suivants, vous retrouverez des valeurs que vous portez vous-mêmes et qui sont plus que jamais à mettre en avant pour attirer la jeune génération.

* https://pour-un-reveil-ecologique.org/fr/

Edgar, jeune ingénieur agronome, s'apprête à devenir associé d'une entreprise apicole après en avoir été apprenti et salarié. *"J'ai toujours voulu comprendre comment la vie fonctionne et les liens entre l'Homme et la nature. Mon parcours de formation a été guidé par ça. J'ai choisi cette entreprise parce qu'elle est en accord avec mes valeurs. La conversion bio est engagée depuis mai 2020. Ce qui était essentiel pour moi, c'est que ses pratiques soient transparentes et l'entreprise l'a toujours été"*.

Théoline (19 ans), future JA en élevage ovin et transformation fromagère. *"J'attache de l'importance à la beauté de la Creuse où je m'installe"*. Théoline souhaite contribuer à la redynamisation du territoire et intègre un GAEC familial en production biologique.
Son projet repose sur trois piliers : **le bien-être animal, celui de l'éleveur** et **la rentabilité** pour pouvoir se faire remplacer.

Melvyn (17 ans), tout juste diplômé bachelier dans les métiers de l'électricité (MELEC), s'apprête à rentrer en BTS Domotique. Les questions écologiques font partie de son éducation. Au lycée, Melvyn a été sensibilisé aux sources d'énergie alternatives et au recyclage des déchets. Dans ses rapports de stage, le lycéen était invité à voir comment l'entreprise prend en compte les questions environnementales. *"Un salarié du bâtiment bien formé à ces questions pourra faire évoluer la vision du client sur les choix techniques écologiques. C'est un atout pour l'entreprise"*, conclut-il.

Ethan (16 ans), rentre en bac technologique des métiers de l'hôtellerie et de la restauration (CSR). *"Au self, le tri des déchets est rentré dans les mœurs. En cours, nous sommes sensibilisés aux provenances des produits, aux AOP. On veille à éviter le gaspillage des matières premières. C'est surtout pendant mes stages que j'ai vu des chefs rechercher des produits locaux et bio..."*.

MISE À DISPOSITION D'UN BÂTIMENT AGRICOLE

ON VOUS EXPLIQUE TOUT !

De plus en plus d'agriculteurs diversifient leurs sources de revenus et envisagent de développer des activités annexes à l'agriculture. Certains exploitants développent des activités commerciales quand d'autres choisissent de mettre en location des bâtiments agricoles inutilisés. Selon les cas, les contrats de mise à disposition des locaux diffèrent. Nous vous proposons d'en découvrir ici les mécanismes.

Mylène Chamant,
JURISTE

La location des bâtiments agricoles inutilisés peut se faire au profit de structures commerciales, d'exploitations agricoles ou même de particuliers. Les types d'usage varient en fonction de l'activité du locataire, mais toujours en accord avec le propriétaire. Le bâtiment pourra, par exemple, être loué pour loger des caravanes sans prestations de gardiennage, pour entreposer du matériel ou encore au profit d'une société d'exploitation photovoltaïque qui louera uniquement la toiture.

Juridiquement, aucune société agricole - dont l'objet social est la réalisation de l'activité agricole au sens de la définition donnée par le Code rural et de la pêche maritime - ne peut effectuer de prestations accessoires telles que des locations de biens qui ne sont pas en lien avec l'activité agricole ou dans le prolongement de celle-ci. Dans de telles circonstances, le juge pourrait considérer que l'objet de la société est **illicite** conduisant à la nullité de la société.

Fiscalement, la situation est quelque peu différente. En principe, les revenus des immobilisations sans lien avec l'activité agricole sont traités suivant le **régime fiscal propre à leur nature**. Autrement dit, les loyers de bâtiments perçus par l'exploitation agricole ne relèvent pas des bénéfices agricoles mais seront imposés dans la catégorie des revenus fonciers. Cependant, à titre de tolérance fiscale, si les loyers encaissés ne dépassent pas 5 % des recettes professionnelles sur l'année, ils restent fiscalisés dans le résultat agricole. En cas de dépassement exceptionnel, un **seuil de tolérance de 10 %** est prévu si le seuil de 5 % n'était pas franchi au cours de l'exercice précédent.

Au-delà de ces considérations, mettre en location un bâtiment agricole n'est pas neutre en termes de **taxe foncière**. Les bâtiments ruraux sont exonérés de taxes foncières sur les propriétés bâties :

- lorsqu'ils sont affectés en permanence et exclusivement à un usage agricole ;
- lorsque les activités exercées constituent le prolongement normal de l'activité agricole ;
- lorsque les bâtiments ne servant plus à une exploitation rurale ne sont pas affectés à un autre usage.

Dès qu'un bâtiment sert simultanément à une activité agricole et à une autre activité, a fortiori s'il n'est plus du tout affecté à un usage agricole, **l'exonération n'est pas applicable**, et ce, même si les revenus tirés de l'activité non agricole sont rattachés aux bénéfices agricoles à moins que ces revenus ne dépassent pas 10 % de la moyenne des recettes totales.

Attention : lorsque les conditions de maintien de l'exonération cessent d'être remplies, la société agricole propriétaire du bâtiment informe l'administration fiscale du changement d'affectation et se voit ainsi assujettie par suite à la taxe foncière.

Mise à disposition d'un bâtiment agricole hors bail rural

Dans la plupart des situations, une exploitation agricole, si elle n'est pas propriétaire de ses bâtiments, les loue au travers d'un bail rural soumis à une réglementation spécifique à caractère impératif : **le statut du fermage**. Parfois, le propriétaire des bâtiments accepte de les mettre à disposition de l'exploitation

mais ne souhaite pas être tenu par ce statut du fermage. Le propriétaire peut alors recourir au prêt à usage. Qu'en advient-il alors pour l'exploitation agricole ? **Prêt à usage**, commodat, mise à disposition gracieuse… quelle que soit l'appellation retenue, il s'agit d'un **contrat soumis au Code civil** - et non au Code rural comme l'est le bail à ferme - par lequel le prêteur (propriétaire) laisse à l'emprunteur (l'exploitation) le droit d'utiliser son bien, **sans rien attendre en retour**, sauf de l'entretenir et de lui restituer en l'état, à l'expiration du contrat.

Ce type de contrat ne répond à **aucun formalisme particulier** et peut ainsi n'être que verbal : la preuve de son existence sera plus difficile à apporter. Le commodat offre aux parties une certaine souplesse. Il leur appartient en effet de définir librement les conditions de la mise à disposition. Le Code civil prévoit certaines règles spécifiques qui demeurent aménageables. Les parties peuvent alors y déroger par des règles particulières qui leur sont propres. Le contrat indique notamment la durée de la mise à disposition du bâtiment ; cette dernière est libre. Le Code civil prévoit simplement que le prêt est consenti, à défaut de stipulation particulière, pour l'usage pour lequel le bien a été prêté. C'est ainsi qu'en matière de mise à disposition de bâtiments, faute de précision contraire des parties, **le contrat est conclu pour un an**. Le prêt est fondé sur une notion de précarité. L'emprunteur ne dispose, en principe, d'aucun droit à renouvellement du prêt. Les modalités de congé, en cas de renouvellement tacite, sont facilitées puisqu'un simple congé par lettre recommandée suffit. **Aucun motif spécifique n'est exigé**. Le prêteur peut reprendre son bien pour le mettre à disposition d'un tiers, l'emprunteur ne peut pas s'y opposer. Il en est de même en cas de vente du bien, ce prêt ne confère pas de droit de préemption. Un délai de prévenance "raisonnable" doit néanmoins être respecté.

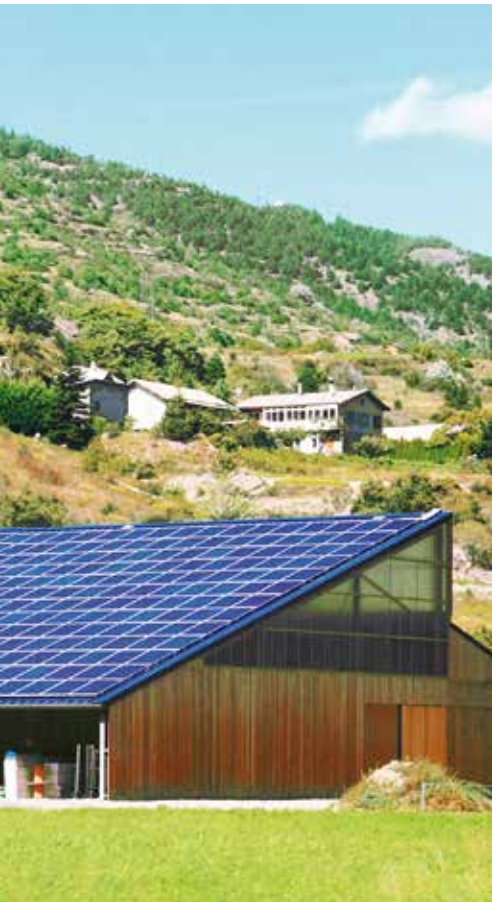

Le prêt à usage répond à un **principe de gratuité**. Le non-respect de cette caractéristique entraîne la **requalification de la convention en bail rural** soumis au statut du fermage. Le prêt devient à caractère onéreux dès lors que l'emprunteur offre une contrepartie au prêteur. Il peut s'agir d'une somme d'argent, de la réalisation d'un service particulier, d'un avantage en nature : bois, bouteilles de vin, denrées alimentaires… De la même façon, le fait de faire participer l'emprunteur aux factures et impôts fonciers relatifs au bien prêté constitue une **violation du caractère gratuit** de la mise à disposition et entraînera une disqualification du prêt à usage. En conséquence, la moindre contrepartie peut donc entraîner la requalification du prêt à usage en bail rural.

Dans le cadre du **prêt à usage**, les dépenses d'entretien incombent à l'emprunteur qui doit maintenir le bien prêté en bon état de conservation afin qu'il ne se dégrade pas. Il ne peut pas, sauf décision contraire entre les parties, demander au prêteur le remboursement des dépenses d'entretien qu'il réalise quand bien même elles auraient permis une amélioration du bien prêté. Le prêt à usage **offre ainsi de nombreux avantages au propriétaire** d'un bâtiment qui conserve la disponibilité de son bien et lui assure d'être entretenu. L'exploitation agricole n'est, à l'inverse, jamais assurée de disposer du bâtiment sur le long terme, sauf à obtenir la requalification en bail du prêt, encore faut-il qu'il ne s'agisse alors pas d'un véritable prêt.

Retrouvez l'aspect fiscal dans notre prochain numéro !

PARENTALITÉ DANS L'ENTREPRISE

CE QU'UN EMPLOYEUR DOIT SAVOIR

Les salariés étant aussi parfois des parents, tout employeur est sollicité dans le cadre de la gestion de son personnel sur des sujets d'absences ou congés relatifs aux enfants. À l'heure où les débats fusent sur l'articulation entre vie privée et vie professionnelle, nous vous proposons de faire le point sur certaines mesures sociales qu'un employeur se doit de connaître.

Christelle Dupin Rappart,
RESPONSABLE JURIDIQUE

CONGÉ MATERNITÉ

La durée du congé maternité varie en fonction du nombre d'enfants. Il est en général de seize semaines. Si la salariée est en CDD, le terme du contrat reste inchangé. En CDI, le contrat est suspendu et la salariée bénéficie d'une **protection contre le licenciement**. La période d'absence est considérée comme du travail effectif : la salariée acquiert donc des congés payés, de l'ancienneté et percevra les sommes liées à l'intéressement ou participation.

Point de vigilance : il convient d'**organiser le retour de la salariée** après un congé maternité. L'employeur organise d'abord une **visite médicale** de reprise auprès du médecin du travail, puis programme un **entretien professionnel** consacré aux perspectives d'évolution professionnelle, notamment en termes de qualification et d'emploi. Enfin, il réintègre la salariée à son poste initial ou équivalent en veillant au **rattrapage salarial** si besoin. En effet, le Code du travail prévoit qu'une salariée de retour de congé maternité doit bénéficier des mêmes augmentations salariales que celles accordées à leurs collègues durant leur absence. L'employeur majorera la rémunération des salariées concernées.

CONGÉ PATERNITÉ ET D'ACCUEIL DE L'ENFANT

Dans le prolongement du congé maternité, le conjoint, la personne liée à la mère par un Pacs ou celle vivant maritalement avec elle, bénéficie d'un arrêt de travail de **onze jours calendaires*** pour l'arrivée d'un enfant, à prendre dans les quatre mois qui suivent la naissance ou l'accueil de l'enfant. C'est le congé paternité ou d'accueil de l'enfant. Le salarié bénéficiaire (ou stagiaire) en fait la demande à l'employeur **au moins un mois avant la date de prise de ce congé** qui ne pourra pas être refusé.

CONGÉ PARENTAL D'ÉDUCATION

Chaque parent ayant au minimum un an d'ancienneté dans l'entreprise peut choisir d'arrêter de travailler pour élever son enfant dans le cadre d'un congé parental d'éducation. Ce congé peut se prendre à tout moment mais **avant le troisième anniversaire de l'enfant**. Il a une durée maximale d'un an, qui peut être renouvelée deux fois. Cet arrêt peut être total, c'est-à-dire que le contrat de travail est suspendu, ou partiel : dans ce cas, le parent réduit son activité professionnelle et soumet la durée de travail qu'il souhaite faire (qui ne peut pas être inférieure à 16 heures par semaine). La répartition de cet horaire peut se faire d'un commun accord ou à la discrétion de l'employeur. Les nouvelles modalités d'organisation du travail feront l'objet d'un **avenant au contrat de travail**.

Le congé parental a donc une durée de trois ans maximum mais, dès lors qu'il fait l'objet d'une **prestation familiale**, il doit être partagé entre les deux parents :

* Cette durée devrait évoluer en 2021.

- Pour le premier enfant, la durée est de 6 mois maximum pour chaque membre du couple, dans la limite du premier anniversaire de l'enfant.
- À partir du deuxième enfant, la durée est de 24 mois maximum par parent, jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant.

En tout état de cause, l'employeur sera informé de la date de début et de fin de ce congé afin qu'il puisse **organiser le remplacement éventuel du salarié**.
Il est possible d'enchaîner les congés parentaux en cas de naissances successives. L'employeur devra se montrer vigilant sur la reprise de travail du salarié : ce dernier retrouvera son emploi initial ou un poste similaire, ce qui peut s'avérer parfois difficile après une longue absence et des réorganisations qui ont pu être mises en œuvre durant cette période. Comme pour le congé maternité, l'employeur organisera un entretien professionnel au retour du salarié. Ce dernier pourra demander un bilan de compétences (sous réserve d'avoir un an d'ancienneté minimum) et suivre une formation. Le rattrapage salarial, quant à lui, **ne s'applique pas à la période de congé parental**.

ABSENCES POUR CAUSE D'ENFANT MALADE

Un salarié peut aussi s'absenter afin de **rester avec son enfant malade**. Si ce dernier est gravement malade, accidenté, handicapé ou dépendant, le salarié a alors la possibilité de prendre un congé de présence parentale, de solidarité familiale ou de proche aidant, pour l'accompagner.

Les absences rémunérées pour les cas d'enfants malades ne sont pas prévues dans le Code du travail. Ce sont les **conventions collectives** qui attribuent ce genre d'avantages aux salariés.
En revanche, un parent peut malgré tout être absent **trois jours par an** pour un enfant malade de moins de 16 ans sans que l'employeur puisse le sanctionner s'il fournit les certificats médicaux justificatifs, mais sans pour autant être rémunéré.
Le nombre de jours est porté à cinq s'il a un enfant de moins d'un an ou si le salarié assume la charge de trois enfants ou plus de moins de 16 ans.
Le nombre de jours n'est pas octroyé par enfant. Ainsi, le fait d'avoir deux enfants ne double pas le nombre légal de jours d'absences.

Salariée enceinte : des mesures protectrices

Dès l'embauche, les textes sont clairs : **les discriminations liées à l'état de grossesse d'une candidate sont interdites**. Tant dans les offres d'emploi que lors de l'entretien d'embauche. En cours de période d'essai, l'employeur ne peut pas rompre le contrat en raison d'un critère discriminatoire tel que l'état de grossesse.

La salariée est protégée contre une rupture de son contrat de travail depuis la déclaration de sa grossesse (cette information se fait par tout moyen) **jusqu'à dix semaines** après son retour. Cette protection bénéficie également à l'autre parent ainsi que dans le cas d'une adoption.
Par ailleurs, le Code du travail prévoit des dispositions pour faciliter l'organisation du travail de la salariée allaitant son enfant : elle pourra ainsi bénéficier d'une heure de pause par jour (non rémunérée sauf convention collective le prévoyant) pendant ses heures de travail pour allaiter son enfant ou tirer son lait.

LA (RÉ)UNION FAIT LA FORCE DE VOTRE ENTREPRISE !

L'IMPORTANCE DE LA MISE EN PLACE D'ÉCHANGES RÉGULIERS

Incontournables dans la vie de votre exploitation, les réunions sont complémentaires aux échanges informels. Et pourtant, on a mille raisons de ne pas les organiser. Des agriculteurs nous ont partagé leurs trucs et astuces pour parvenir à garder le cap des réunions efficaces. Regroupés, ils forment un abécédaire dans lequel vous saurez trouver ce dont vous avez besoin !

Emmanuelle Parou, CONSEILLÈRE EN ACCOMPAGNEMENT MANAGÉRIAL

A *comme…* **animateur** Pas de réunion efficace sans animateur. Celui-ci définit l'objet de la rencontre, gère son déroulement et veille au suivi des décisions. Il peut varier selon les réunions.

B *comme…* **bureau** Ni chez Pierre ni chez Paul, réunissez-vous en lieu neutre où chacun se sentira à l'aise.

C *comme…* **convivialité** Indispensable dans la vie de tout groupe : configurez l'espace en fonction du nombre de participants et prévoyez un accueil chaleureux avec café, eau, gâteaux…

D *comme…* **démarrer** (et finir) à l'heure. La ponctualité est essentielle pour la confiance et la bonne organisation collective.

E *comme…* **efficace** Une réunion l'est quand elle est préparée, animée et suivie.

F *comme…* **formation** La réunion permet de partager ses connaissances, d'échanger sur ce qui a été appris et sur ce qui sera mis en œuvre dans l'exploitation.

G *comme…* **gain d'efficacité**
C'est le fruit d'une réunion bien menée !

H *comme…* **hebdomadaire**
C'est le rythme idéal pour des réunions de calage organisationnel.

I *comme…* **informer** Les courriers, les contrats, les avancées de projets… Il s'agira pour chacun d'atteindre le même niveau d'information.

J *comme…* **jour** Quel est le meilleur jour pour organiser la réunion ?
Pas facile à déterminer… mais si vous cherchez bien, vous trouverez !

K *comme…* **kg, kWh, K€**
Les principales données chiffrées regroupées dans un tableau de bord. Quelles sont les vôtres ?

L *comme…* **le temps long** nécessaire pour être en rythme de croisière.
Ne vous inquiétez pas si les réunions ne réussissent pas du premier coup, il faut un temps d'adaptation !

M *comme…* **moyen** pour aborder les éventuelles incompréhensions et éviter les non-dits.

N *comme…* **nouvel associé**
Grâce aux réunions, vous facilitez son intégration dans votre exploitation.

O *comme…* **ordre du jour**
Qui le prépare ? Qui le diffuse et quand ? Réfléchissez à un déroulement type.

P *comme…* **planning** des astreintes, des réunions, des congés…
Mettez en place des plannings partagés !

Q *comme…* **qui participe ?**
Les associés ? L'ensemble des salariés ? À étudier, selon l'objet de la réunion.

R *comme…* **relevé de décisions écrit**
Utile pour informer les absents, valider les décisions, réaliser le suivi des actions. Faites-le à chaud, sur un portable ou à la main comme bon vous semble.

S *comme…* **se faire aider**
Si vous n'y parvenez pas par vous-même, contactez une personne extérieure qui vous aidera à comprendre d'où vient le blocage.

T *comme…* **téléphone**
Un parfait parasite pour vos réunions, le mettre en veille est indispensable.

U *comme…* **union** fait la force de votre collectif. La réunion y contribue.

V *comme…* **variété des réunions**
Une visite d'exploitation ou un voyage d'études sont des occasions pour se réunir dans un contexte extérieur.

W *comme…* **wifi,** utile pour mener une réunion en visioconférence avec un fournisseur, par exemple. Testez le matériel et les équipements nécessaires dans la salle en amont afin d'éviter les imprévus techniques le jour J.

X *comme…* **eXception !**
Attention aux suppressions répétées de réunions. Préférez les maintenir même si l'équipe n'est pas au complet. C'est une clé de réussite dans la durée.

Y *comme…* **y participer activement**
La manière de conduire la réunion facilitera les échanges et la prise de décisions. Différentes méthodes existent. (In)formez-vous !

Z *comme…* **zen**
Vous le serez quand les participants viendront avec entrain en réunion !

PRODUCTEURS EN VENTE DIRECTE

AMÉLIOREZ VOS OUTILS DE PAIEMENT !

La crise sanitaire a apporté un éclairage nouveau sur le commerce des produits alimentaires de proximité et la demande des consommateurs a été supérieure à la capacité de production des producteurs. Mais ces derniers ont rencontré un autre problème : le paiement à distance. S'ils ont pu s'organiser côté distribution des produits, peu d'entre eux étaient équipés pour accueillir ce mode de règlement. On fait le point sur les outils de paiement incontournables pour tout commerçant.

Jacques Mathé, ÉCONOMISTE

Les nouvelles formes de distribution (drive, commandes en ligne…) ont gagné les campagnes. Les contraintes de transport et le confinement ont obligé les producteurs fermiers à faire évoluer en quelques jours leurs circuits de distribution habituels. Pourtant, ils n'étaient pas préparés à ces modes de distribution, notamment sur le plan logistique. Au cœur de cette logistique, le **paiement par carte bancaire** s'est imposé comme le moyen de paiement majoritaire, reléguant les paiements en espèces ou par chèque aux quelques relations directes producteurs/clients sur quelques marchés de plein vent qui étaient autorisés. On s'est alors aperçu que peu de producteurs possédaient un site internet intégrant le paiement en ligne (moins de 10 % des producteurs) ou un terminal de paiement à distance. Le drive fermier était plébiscité par les clients mais les producteurs n'en maîtrisaient pas les outils.

Tour d'horizon des moyens de paiement à distance

1 ***Posséder un terminal de paiement utilisable à distance + logiciel VAD****

Cela permet au client de régler au moment de sa commande **en donnant au fournisseur son numéro de carte bancaire par téléphone ou SMS**. Ce système est peu sécurisant pour les nouveaux clients qui n'ont pas encore établi de relation de confiance avec leur commerçant.

2 ***Avoir un site internet dit "marchand" ou de "e-commerce"***

L'opérateur bancaire fournit un lien (une brique de paiement) qui **intègre une application pour paiement à distance** (Payplug, Paybox, SumUp…).
Ce système est simple à mettre en place mais le producteur doit avoir un site adapté à la commande en ligne.

3 ***Pas de site internet, pas de terminal de paiement***

Certaines banques proposent une brique de paiement **utilisable sur smartphone**. À la commande, le producteur envoie un mail ou un SMS au client comprenant un lien cliquable qui lui permet de régler ses achats. Ce système simple est **très sécurisé** mais son utilisation est chronophage pour le commerçant quand les commandes journalières sont nombreuses. Contrairement à l'application intégrée à un site, il doit **intervenir à chaque commande** pour transférer la brique de paiement à chaque client.

4 ***Avoir une page Facebook***

On peut y ajouter le même lien de paiement précédent et avoir **accès au système de règlement en ligne**. Même défaut que précédemment, pour le producteur, il faut intervenir à chaque commande.

Quels sont les coûts de ces services de paiement à distance ?

On trouve trois modes principaux de transaction proposés par les opérateurs bancaires :

- Abonnement au service (de 10 à 20 € par mois suivant la prestation).
- Commission sur vente (de 0,50 à 1,6 %).
- Coût fixe par transaction (de 0,10 à 0,25 €).

Les prestataires bancaires proposent aussi un soutien logistique, notamment dans la réalisation de pages web marchandes. La technologie dans le domaine avançant à grands pas, **les modes de transaction vont encore évoluer** pour offrir à des petits opérateurs marchands, comme les producteurs fermiers, des outils de paiement à distance simples et souples.
L'objectif pour les producteurs est de **maîtriser des outils sécurisés et rapides** pour faire perdurer et intensifier la relation de confiance avec les consommateurs.

* Vente À Distance

SMIC HORAIRE BRUT et MINIMUM GARANTI

	Depuis le 01/01/2020
Smic horaire	10,15 €
Smic mensuel base 35 h	1 539,42 €
Minimum garanti	3,65 €

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

En % du Smic	Au moins Bac Pro(1)	Autre
< 21 ans	65 %	55 %
21 - 25 ans	80 %	70 %
26 ans et +	Smic ou 85 % du mini. conventionnel(2)	

(1) Titulaire d'un Bac Pro ou diplôme professionnel de même niveau
(2) Retenir le montant le plus élevé

SMIC APPRENTIS

	En % du Smic	1re année	2e année	3e année
Contrats conclus avant 2019	< 18 ans	25 %	37 %	53 %
	18 - 20 ans	41 %	49 %	65 %
	21 ans et +	53* %	61* %	78* %
Contrats conclus à partir de 2019	< 18 ans	27 %	39 %	55 %
	18 - 20 ans	43 %	51 %	67 %
	21 - 25 ans	53* %	61* %	78* %
	26 ans et +	100* %, quelle que soit l'année		

* Pourcentage du minimum conventionnel si plus élevé

PLAFOND SÉCURITÉ SOCIALE

Année	Mois	Heure si < 5 h
41 136 €	3 428 €	26 €

TAUX DE RÉMUNÉRATION DES LIVRETS D'ÉPARGNE

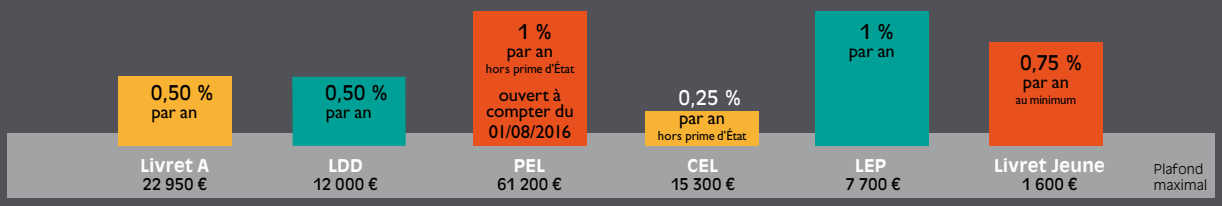

Taux applicables au 01/02/2020

COMPTES COURANTS D'ASSOCIÉS

Date de clôture de l'exercice comptable	Taux maxi. des intérêts déductibles
31 mars 2020	1,29 %
30 avril 2020	1,28 %
31 mai 2020	1,27 %
30 juin 2020	1,24 %
31 juillet 2020	1,23 %
31 août 2020	1,21 %

Source : chiffres et taux F. Lefebvre

INDICE NATIONAL DES FERMAGES

Indice 2020	105,33

Applicable du 01/10/20 au 30/09/21 - Arrêté du 16/07/20, JO du 19/07/20

PRIX À LA CONSOMMATION base 100 année 2015

France entière	Août 2020	Évolution annuelle n-1
Ensemble	105,09	+ 0,22 %
Hors tabac	104,34	+ 0,06 %

Source : Insee

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

	Indice	Variation annuelle n-1
4e trimestre 2019	130,26	+ 0,95 %
1er trimestre 2020	130,57	+ 0,92 %
2e trimestre 2020	130,57	+ 0,66 %
3e trimestre 2020	130,59	+ 0,46 %

PARITÉ €/$

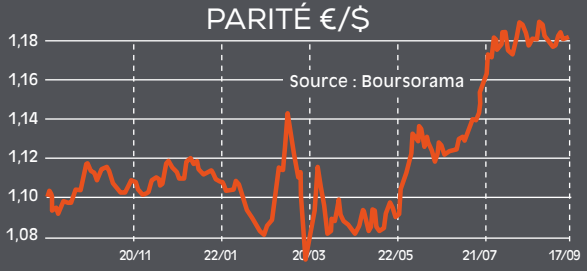

EURIBOR (3 mois)

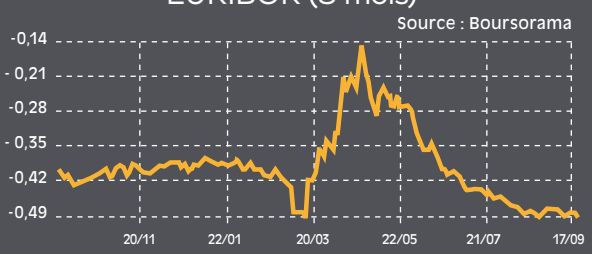

OAT (10 ans)

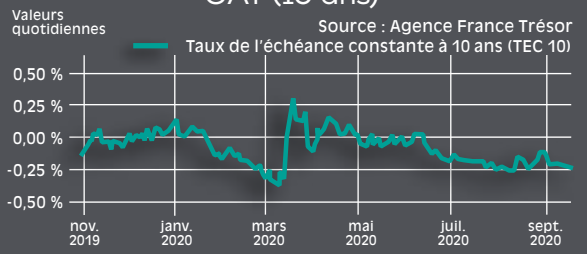

BILANS MONDIAUX blé/maïs en Mt

La consommation de maïs est revue à la hausse en raison de la progression de l'utilisation en alimentation animale et industrielle.

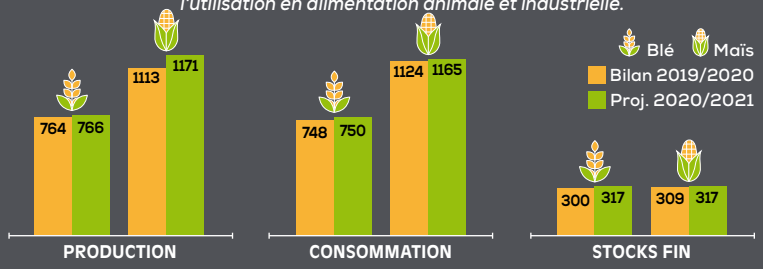

Source : rapport USDA - septembre 2020

BILANS EUROPÉENS import/export blé/maïs en Mt

Les bonnes dynamiques d'exports russes et étatsuniennes couplées à un euro fort pénalisent l'UE sur l'export vers des pays tiers.

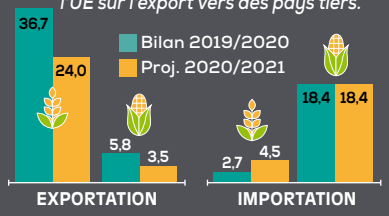

Source : FAM - Bilans spécialisés - août 2020

ENGRAIS

	Cours produits €/t 09/19	Cours produits €/t 09/20	Prix unité fertilisante 09/19	Prix unité fertilisante 09/20
Solution azotée 39 %	170,5	158	0,57	0,53
Ammonitrate 33,5 %	286	249	0,85	0,74
Super phosphate 46 %	300	234	0,65	0,51
Chlorure de potassium 60 %	277,5	245	0,46	0,41

Source : Web-agri

PÉTROLE BRENT (Mer du Nord) en $/baril

Les prix du pétrole sont sous pression du fait d'un marché excédentaire.

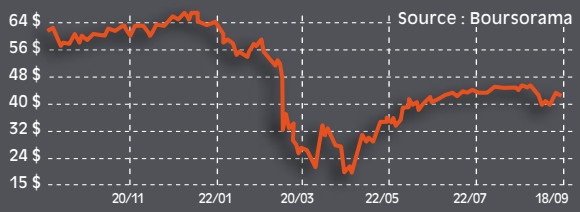

LAIT Prix réel en €/1000 l

Le prix du lait bio se maintient à des niveaux comparables à 2019.

	Lait conventionnel Prix	Lait conventionnel Évolution n/n-1	Lait bio Prix	Lait bio Évolution n/n-1
Fév. 2020	359	0,56 %	487,5	0,17 %
Mars 2020	356,1	3,19 %	480,1	0,62 %
Avril 2020	347,6	-1,33 %	428,1	- 0,03 %
Mai 2020	339,8	-2,50 %	430	- 0,14 %
Juin 2020	340,1	-2,94 %	445,6	0,11 %
Juillet 2020	342,5	-2,92 %	486,6	1,75 %

Source : FranceAgriMer, enquête mensuelle

PRODUITS LAITIERS INDUSTRIELS

La reprise des envois vers la Chine dope le prix des poudres de lait depuis le mois de mai.

En €/t	Sept. 2019	Sept. 2020
Beurre industriel	4 044	3 462
Poudre de lait écrémé	2 047	2 056
Poudre de lait entier	3 002	2 809

Source : FranceAgriMer

MARCHÉ VIANDE BOVINE

Sous pression du marché du JB, la cotation du broutard décroche de -5 % par rapport à 2019.

En €/Kg - Prix moyen pondéré - cotis. nationales	Sept. 2019	Sept. 2020
Vache R	3,78	4,01
Jeunes bovins R	3,79	3,60
Broutards Charolais 350 kg	2,64	2,50

Source : FranceAgriMer

CONSOMMATION FRANÇAISE DE PRODUITS LAITIERS

Les achats des ménages en produits laitiers restent dynamiques après le déconfinement.

Évolution en cumul annuel mobile (juillet 2020)	Volume	Prix
Lait de consommation	6,80 %	1,60 %
Ultra-frais	4,90 %	1 %
Fromage	10,40 %	0,50 %
Beurre	12,80 %	0,30 %
Crème	18,30 %	1,80 %

Source : FranceAgriMer d'après le panel Kantar Worldpanel

MARCHÉ VIANDE PORCINE

La baisse saisonnière de l'offre et la hausse de la demande n'ont pas suffi à contrebalancer les conséquences de la crise sanitaire.

En €/Kg	Août 2019	Août 2020
Cours du porc MPB	1,604	1,319

Source : Marché du porc breton

IPAMPA (INDICE DES PRIX D'ACHAT DES MOYENS DE PRODUCTION AGRICOLES)

La baisse des indices du prix des engrais, amendements et produits de protection des cultures compense la hausse de l'indice du prix de l'énergie.

	Juil. 2020	Évolution m-1	Évolution n-1
IPAMPA	101,8	0 %	- 1,83 %

Source : Insee

EXPORTATIONS BOVINES

L'offre diminuée en broutards, un marché du JB atone et le ralentissement économique des pays tiers pèsent sur les exports.

	Janv. Avril 2020	Variation annuelle n-1
Broutards *en têtes*	471 000	- 6 %
Jeunes bovins finis *en têtes*	10 000	- 8 %

Source : Bulletin économique interbev

ALIMENTS POUR ANIMAUX en €/t

Le prix des tourteaux de soja a rebondi depuis mi-août suite aux importations soutenues de la Chine.

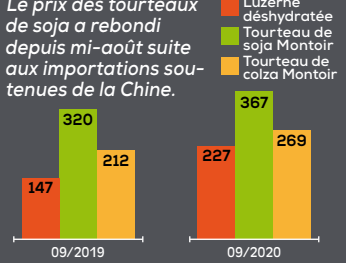

Source : France Agricole

AGENDA

DÉCLARATIONS À FAIRE DANS LES PROCHAINS MOIS

- **DU 1er AU 31 JANVIER**
  Demande des aides ovines et caprines
- **ENTRE JANVIER > MAI**
  Demande des aides bovin lait et bovin allaitant

RÉUSSIR

La production de chanvre offre des débouchés multiples. La SARL Chanvre Mellois l'a bien compris et s'est attachée à transformer à la fois les tiges et les graines pour proposer des produits à usages variés : enduit décoratif ou isolant, chénevotte en paillage pour le jardinage ou en litière pour les animaux de compagnie… et, aujourd'hui, l'huile chènevis pour les besoins de la médecine : un nouveau marché incontournable !

Jacques Mathé, ÉCONOMISTE

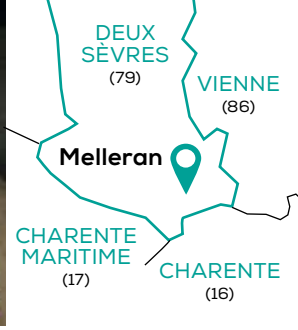

CHANVRE MELLOIS

DE L'ISOLATION À LA MÉDECINE

Quand Etienne Gautreau, agriculteur à la fibre écolo du Mellois, dans le Poitou, veut rénover sa maison au début des années 2000, il choisit une **isolation écologique avec du chanvre et de la chaux**. C'est le déclic pour s'associer avec quelques voisins et cultiver du chanvre ensemble afin de satisfaire le mouvement naissant d'**auto-construction bioclimatique**.

À cette époque, les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) donnent l'occasion à des groupes d'agriculteurs de **réfléchir à des projets structurants** et de bénéficier de subventions pour mener à bien ces projets. *"Avec le recul, les CTE ont permis à de nombreux agriculteurs de se lancer pour aller chercher de la valeur ajoutée"* insiste Hubert Rinaldi, un des moteurs du groupe.

Un matériau sous-exploité en France

Quinze ans plus tard, la SARL Chanvre Mellois rassemble toujours une partie de ces agriculteurs pionniers. *"C'est très rare en France ! Dans cette filière, on ne dure pas plus de cinq ans, que ce soit à la production ou dans l'activité de transformation car il existe un réel problème de modèle économique"* regrette Hubert. Il nous explique : *"On laisse 50 % de la valeur ajoutée dans le champ quand on ne récolte que la tige pour faire de la chénevotte destinée à l'isolation. On ne récolte pas les graines ! Nous, on a choisi de travailler l'ensemble de la plante pour extraire l'huile qui peut trouver un débouché alimentaire ou cosmétique"*.

Il faut préciser qu'Hubert, par son parcours de metteur au point de voiture de Formule I, a la fibre bricoleuse. Son expérience industrielle et son ingéniosité ont été un vrai atout pour Chanvre Mellois : *"Nous sommes toujours présents aujourd'hui car nous avons peu investi, on loue les locaux d'une ancienne coopérative, notre matériel de transformation a été pensé et construit sur place avec de la récupération de vieux secoueurs de moiss-bat !"*.

Des opportunités de développement

Pourtant, rien n'est acquis. Après les années fastes de l'auto-construction où le chanvre est en vogue pour l'isolation thermique et acoustique, le marché s'est tari et les surfaces cultivées ont diminué. Il y a quatre ans, le groupe ne cultivait plus que 40 hectares. *"Mais nous avons tenu grâce à nos faibles coûts de production, contrairement à beaucoup d'autres producteurs…"*.

Aujourd'hui, les nouveaux débouchés relancent la culture autour de 150 hectares. Mais le potentiel offert par ces marchés nouveaux permet d'imaginer des mises en cultures bien plus importantes encore. *"La demande des laboratoires pharmaceutiques pour le chanvre CBD* (cannabidiol)*, le chanvre médicinal, va s'intensifier"*. L'huile de chanvre, le chènevis, présente des bienfaits pour la santé. C'est la teneur en acides gras essentiels qui rend les graines de chanvre particulièrement intéressantes. *"Nous sommes au début d'une belle histoire et Chanvre Mellois collabore avec les acteurs de cette nouvelle filière, notamment avec les chercheurs"*. Il sera donc bien placé pour capter une partie de ces marchés.

Nos "Géo Trouve-tout" du Mellois vont aussi breveter une partie de leurs installations : *"Nous sommes les seuls à proposer des fibres de chénevotte de différentes tailles grâce à un matériel que nous avons mis au point"*.

Dans le chanvre, comme dans le cochon, tout est bon !

www.chanvre-mellois.com